



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

Envoyé en préfecture le 06/04/2018
Reçu en préfecture le 06/04/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180403-2018_04_041-DE

SÉANCE DU 3 AVRIL 2018

2018-04-041 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 28 mars 2018

L'an deux mille dix-huit le trois avril à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle Raymond Bonnot - 9 rue Edmond Rostand à Saint-Seurin, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Stéphane CATALAN , Jean Louis D'ANGLADE , Laurent DE LAUNAY , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Christian RAYMOND , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Gérard MOULINIER , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Laurence ROUEDE , Loïc MANON , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :

Jean Claude ABANADES, Kléber AUDINET, Sophie BLANCHETON, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Chantal DUGOURD, Michel FOULHOUX, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Jacques MESPLEDE, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Fabienne FONTENEAU pouvoir à Georges DELABROY, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Véronique DI CORRADO pouvoir à Jérôme COSNARD, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Michèle LACOSTE pouvoir à Alain MAROIS, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Pierre MALVILLE pouvoir à Jacques LEGRAND, Annie POUZARGUE pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Armand REIS-FILIPPE pouvoir à Anne-Marie ROUX, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, Corinne VENAYRE pouvoir à Thierry MARTY

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
DAGUEYS : DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DU PROJET DANS LE CADRE
DE L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE

Envoyé en préfecture le 06/04/2018
Reçu en préfecture le 06/04/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180403-2018_04_041-DE

Sur proposition de Monsieur Jérôme COSNARD, Vice-président, en charge du développement économique,

Vu le Code de l'environnement et notamment l'article L. 126-1 relatif à la déclaration de projet et à l'intérêt général d'une opération projetée, les articles L. 122-1 et R. 122-1 et suivants concernant l'évaluation environnementale des projets, des plans, les articles L. 123-1 à L. 123-18 et R. 123-1 à R. 123-33 concernant la participation du public aux décisions ayant une incidence sur l'environnement, les articles L. 214-1 et R. 214-1 et suivants relatifs à la protection du milieu aquatique, les articles L. 411-1 et L. 411-2 relatifs à la conservation d'espèces animales ou végétales et de leurs habitats, les articles L. 181-1 et R. 181-1 et suivant relatifs à l'autorisation environnementale,

Vu l'ordonnance n°2017-80 du 26 janvier 2017 relative à l'autorisation environnementale et les décrets n°2017-81 et 82 du 26 janvier 2017,

Vu la délibération n°2017-06-182 du 26 juin 2017 relative au lancement de la consultation pour la concession d'aménagement de l'extension du Parc d'Activités Ballastière-Dagueys et validant le périmètre, le programme et le bilan financier prévisionnel du projet,

Vu la délibération n°2017-12-306 du 14 décembre 2017 relative à l'adoption de la déclaration de projet du Parc d'Activités des Dagueys et du centre aquatique emportant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la commune de Libourne,

Vu le dépôt en date du 14 avril 2017 du dossier de demande d'autorisation environnementale auprès des services de l'État qui tient lieu d'étude d'impact, d'autorisation Loi sur l'Eau et de dérogation à l'interdiction d'atteinte aux espèces animales protégées et l'avis favorable de l'autorité environnementale en date du 02 octobre 2017,

Vu les avis favorables du Conseil National de la Protection de la Nature du 10 octobre 2017, de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du 26 juin 2017 et de l'Agence Régionale de Santé du 24 juillet 2017,

Vu la décision n°E17000174/33 du 25 octobre 2017 du Président du Tribunal Administratif de Bordeaux désignant M, Henri Betbeder en qualité de commissaire enquêteur pour diligenter l'enquête publique,

Vu l'arrêté Préfectoral du 8 novembre 2017 prescrivant la tenue et les modalités d'organisation de l'enquête publique,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 11 décembre 2017 au 11 janvier 2018 et qui n'a fait l'objet que d'une observation de la part d'un riverain ne remettant pas en cause le projet,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur en date du 17 janvier 2018 donnant un avis favorable sans réserve à l'autorisation environnementale du projet d'extension du Parc d'Activités Économique Ballastière-Dagueys et de la création du centre aquatique,

Considérant l'insuffisance des équipements aquatiques présents sur le territoire de La Cali et l'absence de possibilité d'extension des équipements actuels existants,
Considérant que l'extension du Parc d'Activités Economiques Ballastière-Dagueys est le seul site du territoire présentant les caractéristiques nécessaires pour accueillir de nouvelles activités tertiaires et à haute valeur ajoutée,

Considérant les mesures et caractéristiques du projet destinées à éviter, réduire et compenser l'impact de ces aménagements sur l'environnement,

Considérant les modalités du suivi des incidences du projet sur l'environnement ou la santé humaine prévues par le projet,

Vu l'avis de la commission du 27 mars 2018,
Vu l'avis du Bureau en date du 19 mars 2018,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire décide :

- de déclarer d'intérêt général les projets d'extension du Parc d'Activités Économique Ballastière-Dagueys et de création du centre aquatique sur le territoire de la commune de Libourne ;
- de prendre acte des avis de l'autorité environnementale, des structures consultées dans le cadre de la procédure et du résultat de la consultation du public.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne **06 AVP 2018**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

